

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 74

présenté par

Mme Dalloz, M. Bonnot, M. Lazaro, M. Moudenc, Mme Tabarot, Mme Pons et M. Perrut

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

François Hollande l'avait dit : l'âge de la retraite serait abaissé, de nouveau, pour ceux qui ont commencé à travailler à 18 ans et ont cotisé 41 annuités.

Il y avait un petit codicille à cette mesure. Les retraités vont devoir la payer !

C'est cela le courage et la justice du socialisme, que ceux qui ont travaillé toutes leurs vies voient leur retraite amputée d'une contribution additionnelle de solidarité sur les pensions de retraite et d'invalidité de 0,30 point à compter de 2013.

Si encore cela permettait de financer une réforme de la dépendance ! Mais ce projet n'en est pas encore à l'état d'ébauche. En attendant, on institue un fléchage vers le fonds de solidarité vieillesse de la contribution additionnelle que nous aurons bien du mal à rediriger, un jour, vers la dépendance.